PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 5 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 octobre 2026 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. André Fortin, maire ouvre la séance.

2. 280.10.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. **Ouverture de la séance**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026**

4. **Rapport d'activités du conseil**

4.1 **Administration et développement**

4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 15 septembre au 5 octobre 2026

4.1.2 Résolution demandant l'assouplissement des exigences prévues au Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats municipaux de 139 000 $ et moins

4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 365-2026 Portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel remplace le Règlement n° 334-2024

4.1.4 Embauche de M. Olivier Dorion à titre de Journalier Opérateur — Poste régulier à temps plein

4.1.5 Octroi de contrat à Hamster Solution Buro — Acquisition de mobilier et d'équipements de bureau — Appropriation au surplus accumulé

4.1.6 Nomination des représentants de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au sein des comités du Travail de milieu secteur Sud

4.1.7 Autorisation de travaux à l'Association des propriétaires du 65e Chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

4.1.8 Adoption du Code d'éthique des bénévoles

4.1.9 Autorisation de dépôt à la MRC de Lac-St-Jean-Est - Dépôt au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat

4.1.10 Adoption du Plan d'aménagement forestier à vocation récréative (PAFR) pour le secteur du Banc de sable

4.1.11 Octroi d'un mandat à Morency, société d'avocats, S.E.N.C.R.L

4.1.12 Autorisation de signataires — Entente sur les mesures temporaires de maintien en emploi — Fermeture de la piscine municipale

4.1.13 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec Mme Marick Noël concernant les prestations au RQAP

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Autorisation de signature directive de changement DC01 pour le pavage de la rue Mathieu — Travaux effectués par Inter-Cité Construction ltée — Appropriation au surplus affecté à la vente des terrains

4.2.2 Octroi de contrat à Ferme M.M Lapointe inc. — Déneigement des trottoirs et stationnements municipaux au secteur Lac-à-la-Croix — Saison 2026-2027

4.2.3 Octroi de contrat à l'entreprise Déneigement WLM — Déneigement de divers endroits de la Ville — Saison 2026-2027

4.2.4 Octroi de contrat au Groupe 3D inc. — Déneigement du stationnement du Centre récréotouristique Le Rigolet - Saison 2026-2027

4.2.5 Octroi de contrat au Groupe GÉOS — Contrôle de qualité des sols et matériaux — Pavage de la rue Mathieu — Appropriation au surplus affecté à la vente des terrains

4.2.6 Octroi de contrat à la Société Sylvicole Chambord ltée dans le cadre du Plan d'aménagement forestier récréatif dans le secteur du Banc de sable

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Autorisation d'aller en appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'une surfaceuse — Aréna de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix — Appropriations au fonds de roulement

4.3.2 Adoption de la Politique d'utilisation de l'imprimante 3D

4.3.3 Nomination d'un représentant au sein du comité aviseur en développement économique

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

4.4.2 Présentation des activités du conseil

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1 Aucun

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **281.10.2026** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

_____

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **282.10.2026** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2026**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Soleil Dufour, directrice des finances par intérim, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Marie-Soleil Dufour
Directrice des finances par intérim

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Gérard Mathieu d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 15 septembre au 5 octobre 2026 laquelle totalise la somme de 548 740,59 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement nº 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 **283.10.2026** **RÉSOLUTION DEMANDANT L'ASSOUPLISSEMENT DES EXIGENCES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION POUR LES CONTRATS MUNICIPAUX DE 139 000 $ ET MOINS**

Considérant que les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales ;

Considérant que les municipalités peuvent conclure des contrats de gré à gré jusqu'à un montant de 139 000 $, conformément aux dispositions applicables en matière de gestion contractuelle ;

Considérant que les exigences découlant du Règlement sur la langue de l'Administration s'appliquent désormais à l'ensemble de ces contrats, peu importe leur nature ou leur valeur ;

Considérant que l'application de ces exigences représente une charge administrative importante pour les municipalités, particulièrement dans le cadre de contrats de faible ou de moyenne valeur conclus pour répondre rapidement aux besoins opérationnels ;

Considérant que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources administratives afin d'assurer leur conformité aux obligations linguistiques applicables ;

Considérant que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent principalement du gouvernement du Québec et de ses organismes ;

Considérant que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir avec l'agilité nécessaire pour répondre aux besoins de leur population ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de ces exigences à l'ensemble des contrats de 5 000 $ et moins sans compromettre ses autres obligations.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix :

- Dénonce les exigences administratives imposées par le Règlement sur la langue de l'Administration relativement aux contrats municipaux de 5 000 $ et moins ;

- Demande au gouvernement du Québec de prévoir une exemption ou des mesures d'allégement administratif applicables aux contrats municipaux conclus de gré à gré jusqu'au seuil de 139 000 $;

- Demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique ;

- Informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, l'application intégrale de ces exigences risque d'affecter l'efficacité de ses opérations courantes.

Que copie de la présente résolution soit transmise à :
- la ministre responsable de la Langue française ;
- le ministre des Affaires municipales ;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 365-2026 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX LEQUEL REMPLACE LE RÈGLEMENT NO 334-2024

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 365-2026 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix lequel remplace le Règlement nº 334-2024.

M. Hervey Tremblay dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.4 284.10.2026 EMBAUCHE DE M. OLIVIER DORION À TITRE DE JOURNALIER OPÉRATEUR — POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN

Considérant le besoin de combler un poste de journalier opérateur ou journalière opératrice au sein de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De procéder à l'embauche de M. Olivier Dorion à titre de journalier opérateur dont le poste est régulier à temps plein. Les conditions de travail, incluant le traitement, sont celles prévues à la convention collective en vigueur et l'entrée en fonction est le 5 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.5 **285.10.2026** **OCTROI DE CONTRAT À HAMSTER SOLUTION BURO — ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Considérant que l'aménagement ergonomique des postes de travail contribue à améliorer le bien-être, la motivation et la productivité des employés;

Considérant l'importance d'offrir un environnement de travail favorisant le confort et la santé des employés de bureau;

Considérant qu'une évaluation des postes de travail a été réalisée et qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de mobilier et d'équipements ergonomiques;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à Hamster Solution Buro le contrat pour l'acquisition de mobilier et d'équipements de bureau ergonomiques au montant de 8 480 $, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 21 septembre 2026.

Cette somme sera appropriée au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.6 **286.10.2026** **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX AU SEIN DES COMITÉS DU TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD**

Considérant que l'organisme responsable du travail de milieu sollicite la participation de la Ville à ses instances de concertation;

Considérant que le comité consultatif a notamment pour mandat de participer aux orientations du travail de milieu, d'analyser les besoins des jeunes dans leur milieu de vie et de soutenir les activités de l'organisme;

Considérant que le grand comité a notamment pour mandat de statuer sur la participation financière des partenaires municipaux, de faire la promotion du travail de milieu et de représenter les besoins du milieu auprès des partenaires;

Considérant qu'il est souhaitable que la Ville soit représentée au sein de ces instances afin d'assurer une collaboration soutenue et de participer aux réflexions touchant les jeunes du territoire.

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De nommer Mme Magalie Larouche à titre de représentante de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au sein du comité consultatif du travail de milieu;

De nommer M. Luc Maltais à titre de représentant élu de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au sein du Grand comité du travail de milieu;

D'autoriser les représentants désignés à participer aux rencontres et aux travaux de ces comités pour la durée de leur mandat ou jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.7 **287.10.2026** **AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU 65^{E} CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

Considérant que cet article prévoit que, suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

Considérant que l'Association des propriétaires du 65e Chemin, dans une correspondance du 23 août 2026, souhaite se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux de rechargement de gravier sur une partie du chemin, pour un montant 1 034,78 $ incluant les taxes applicables ;

Considérant que l'Association dispose actuellement d'un solde de 976 $ dans ce fonds.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'autoriser le versement d'une somme de 976 $ à l'Association des propriétaires du 65e Chemin, provenant du fonds réservé aux travaux majeurs, afin de contribuer à la réalisation des travaux d'ajout de gravier décrit dans sa demande du 23 août 2026, le tout conditionnellement au maintien de l'admissibilité de l'Association au programme et aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.8 288.10.2026 ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES BÉNÉVOLES

Considérant la volonté de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix d'établir de bonnes pratiques en matière de gestion du bénévolat;

Considérant le travail de la Table de développement du Secteur Sud qui a permis de créer ce code conjointement avec les autres municipalités dans un souci d'uniformité et d'équité territoriale;

Considérant que le travail des bénévoles est essentiel dans le maintien des infrastructures, le développement de services et dans l'amélioration du cadre de vie;

Considérant que le bénévolat à des effets bénéfiques sur la santé, le bien-être et le sentiment d'appartenance au milieu si celui-ci se déroule dans un cadre sain et bien défini;

Considérant que les bénévoles représentent la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et doivent agir de manière intègre et en respectant les valeurs de la Ville.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix approuve et adopte le Code d'éthique et de conduite des bénévoles de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Le Code d'éthique des bénévoles fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.9 289.10.2026 AUTORISATION DE DÉPÔT À LA MRC DE LAC-ST-JEAN-EST - DÉPÔT AU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL) - PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec administre le volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), lequel vise à soutenir la planification et la mise en œuvre de projets issus d'un plan climat approuvé;

Considérant que le prochain appel de programmation de projets du volet 2 vise à soutenir des initiatives municipales liées à l'adaptation aux changements climatiques, à la réduction des gaz à effet de serre et au soutien à la transition climatique;

Considérant que les organismes admissibles au volet 2 comprennent notamment les municipalités régionales de comté (MRC), et que, pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est agit à titre d'organisme admissible responsable du dépôt de la programmation;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a adopté un plan de réduction de gaz à effet de serre (GES);

Considérant que la lutte au changement climatique est un enjeu important pour la Ville;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite mettre en place un projet de verdissement collectif incluant une résidence pour personnes aînées, un CPE et un parc à proximité afin d'améliorer la résilience de ce secteur face aux aléas climatiques, notamment les inondations pluviales, les précipitations abondantes ou fréquentes et les épisodes de chaleur extrême;

Considérant que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Volet 2 – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat. Appel de programmations 03 (automne 2026), version 3.1, ainsi que les exigences applicables au dépôt d'une programmation 2026;

Considérant que le coût total du projet est estimé à 11 321,59 $ plus les taxes applicables, et que le montage financier anticipé est le suivant :

- Une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme ATCL, pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles, pour une aide financière estimée à 9 057,27 $;
- Une contribution de la Ville estimée à 2 264,32 $.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix :

- autorise la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à déposer une demande d'aide financière pour son projet de verdissement au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) — Volet 2 : Planification et mise en œuvre de projets issus des plans Climat, Appel de programmations 03 (automne 2026);
- s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables aux projets de la programmation;
- s'engage, si une aide financière est obtenue, à défrayer les coûts non admissibles associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures ou des aménagements subventionnés;
- s'engage à fournir à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est toute information requise pour le dépôt, l'analyse, le suivi et la reddition de compte de la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.10 **290.10.2026** ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER À VOCATION RÉCRÉATIVE (PAFR) POUR LE SECTEUR DU BANC DE SABLE

Considérant que le secteur du Banc de sable présente des enjeux liés au vieillissement du couvert forestier et aux dommages causés par les chablis;

Considérant que la Ville souhaite assurer la sécurité des usagers, la pérennité du boisé et le maintien des usages récréatifs à long terme;

Considérant que le Plan d'aménagement forestier récréatif (PAFR) permet de planifier les interventions forestières en fonction de la vocation récréative du site;

Considérant que le PAFR prévoit une approche progressive visant à protéger les milieux naturels tout en mettant en valeur le territoire au bénéfice de la communauté.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'adopter le Plan d'aménagement forestier récréatif (PAFR) du secteur du Banc de sable comme document de référence pour orienter les interventions forestières et la mise en valeur du site.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.11 **291.10.2026** OCTROI D'UN MANDAT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est mise en cause dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 160-17-000031-258;

Considérant que la Ville souhaite être représentée et conseillée dans le cadre de ce dossier.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

De mandater la firme Morency, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l., afin de représenter et conseiller la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 160-17-000031-258, et d'effectuer toute démarche requise dans le cadre de ce mandat;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Hélène Boily, à donner les instructions requises et à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.12 **292.10.2026** AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE SUR LES MESURES TEMPORAIRES DE MAINTIEN EN EMPLOI — FERMETURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Considérant que la piscine municipale a dû être fermée temporairement à compter du 21 septembre 2026 en raison d'un problème de contamination;

Considérant que cette fermeture a entrainé l'annulation des quarts de travail des moniteurs et sauveteurs affectés à la piscine municipale;

Considérant que le maintien de cette main-d'œuvre qualifiée est essentiel afin d'assurer une reprise rapide et efficace des activités lors de la réouverture de la piscine municipale;

Considérant que la Ville et le Syndicat souhaitent convenir d'une mesure exceptionnelle, temporaire et sans précédent visant à soutenir les salariés touchés par cette situation particulière.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, et M. Hervey Tremblay, conseiller municipal à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 concernant une entente sur les mesures temporaires de maintien en emploi pendant la fermeture de la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.13 **293.10.2026** AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC MME MARICK NOËL CONCERNANT LES PRESTATIONS AU RQAP

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D’autoriser Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, et M. Hervey Tremblay, conseiller à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, une entente à intervenir avec Mme Marick Noël concernant les prestations au RQAP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 294.10.2026 AUTORISATION DE SIGNATAIRE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC01 POUR LE PAVAGE DE LA RUE MATHIEU - TRAVAUX EFFECTUÉS PAR INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE — APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ À LA VENTE DES TERRAINS

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D’autoriser M. Tomy Dufour, directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la directive de changement DC01 pour le pavage de la rue Mathieu, pour la somme de 44 860,20 $ plus les taxes applicables. Les travaux seront effectués par Inter-Cité Constuction Ltée

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté provenant de la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.2 295.10.2026 OCTROI DE CONTRAT À FERME M.M LAPOINTE INC. — DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX AU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX — SAISON 2026-2027

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D’accorder à la Ferme M.M. Lapointe inc., les contrats de déneigement suivants lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1er novembre 2026 au 15 avril 2027, le tout tel que décrit dans l’offre de service :

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 3 050 $
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 910 $
▪ Entrée de l’Arboretum — Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 525 $
▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 590 $
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 460 $
▪ Stationnement piscine Eau Bassin Public	Montant forfaitaire de 5 630 $
▪ Station de pompage – Eau potable – 3e Rang Ouest	Montant forfaitaire de 600 $
▪ Stationnement de l’Arboretum — 2e rang Est	Montant forfaitaire de 650 $
▪ Chemin menant aux bassins d’épuration et aux stations d’épuration	150 $ de l’heure
▪ Tarif à l’heure pour le village	150 $ de l’heure
▪ Tarif à l’heure pour les rangs	180 $ de l’heure

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.3 296.10.2026 OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE DÉNEIGEMENT WLM — DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE — SAISON 2026-2027

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit retenir les services d'un entrepreneur pour assurer le déneigement de certains stationnements municipaux durant la saison hivernale 2026-2027;

Considérant que deux soumissions ont été reçues afin d'effectuer les travaux de déneigement des stationnements municipaux visés pour la saison hivernale 2026-2027;

Considérant que les soumissions se détaillent de la façon suivante :

Endroits	Déneigement WLM	9382—2070 Québec inc.
• **Stationnement de la mairie**	1 800 $	3 360 $
• **Maison des jeunes — secteur Métabet-chouan**	575 $	620 $
• **Stationnement Centre-Ville**	2 000 $	2 100 $
• **Aréna — découpage**	1 200 $	1 100 $
Montant (plus les taxes applicables)	**5 575 $**	**7 180 $**

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à l'entreprise Déneigement WLM, plus bas soumissionnaire, le contrat de déneigement des stationnements municipaux identifiés au tableau pour la saison hivernale 2026-2027, au montant de 5 575 $, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 28 septembre 2026.

M. Luc Maltais déclare une apparence de conflit d'intérêts relativement au dossier visé par la présente résolution. Il ne participe ni aux délibérations ni au vote.

Adoptée à la majorité des conseillers

4.2.4 297.10.2026 OCTROI DE CONTRAT AU GROUPE 3D INC. — DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET - SAISON 2026-2027

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder au Groupe 3D inc. le contrat de déneigement du stationnement du Centre Récréotouristique Le Rigolet pour la saison hivernale 2026-2027 pour la somme de 4 000 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 18 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.5 298.10.2026 OCTROI DE CONTRAT AU GROUPE GÉOS — CONTRÔLE DE QUALITÉ DES SOLS ET MATÉRIAUX — PAVAGE DE LA RUE MATHIEU — APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ À LA VENTE DES TERRAINS

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix réalise des travaux de pavage sur la rue Mathieu;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux afin de vérifier la conformité des matériaux granulaires, du béton de ciment et des enrobés bitumineux utilisés dans le cadre de ces travaux;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues, soit :

- Groupe Géos : 7 245,00 $
- Groupe ABS : 7 767,64 $
- Englobe : 8 123,45 $
- AtkinsRéalis : 14 653,45 $

Considérant que l'offre déposée par Groupe Géos constitue la plus basse soumission conforme et répond aux besoins de la municipalité relativement aux services de contrôle qualitatif des matériaux et à la production du rapport final des travaux.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de pavage de la rue Mathieu à Groupe Géos, plus bas soumissionnaire, selon leur offre de services, pour un montant total de 7 245 $, plus les taxes applicables.

Que les dépenses reliées à ce mandat soient affectées au surplus de la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.6 **299.10.2026** **OCTROI DE CONTRAT À LA SOCIÉTÉ SYLVICOLE CHAMBORD LTÉE DANS LE CADRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER RÉCRÉATIF DANS LE SECTEUR DU BANC DE SABLE — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite réaliser des travaux de broyage dans le secteur du Banc de Sable en conformité avec son Plan d'aménagement forestier récréatif;

Considérant que les travaux visent le secteur touché par le chablis de 2023 et consistent principalement à effectuer des travaux de broyage au cours de l'automne 2026;

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde un contrat à la Société Sylvicole Chambord LTÉE pour la préparation, la coordination et la réalisation des travaux forestiers prévus dans le secteur du Banc de sable, pour un montant total de 20 372 $, plus les taxes applicables;

Que les dépenses reliées à ce mandat soient affectées au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 **300.10.2026** **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES (SEAO) POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE — ARÉNA DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX — APPROPRIATIONS AU FONDS DE ROULEMENT**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier, à procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en vue de l'acquisition d'une surfaceuse destinée à l'aréna de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

La dépense sera financée par le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.2 **301.10.2026** **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DE L'IMPRIMANTE 3D**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix reconnaît le potentiel des technologies d'impression 3D pour soutenir l'innovation, l'apprentissage, le prototypage et la réalisation de projets;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix souhaite encadrer l'utilisation de son imprimante 3D mise à la disposition de la population;

Considérant que l'utilisation de ce type d'équipement nécessite l'établissement de règles visant à assurer la sécurité des utilisateurs, la protection des équipements et une utilisation conforme à la mission municipale.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix adopte la Politique d'utilisation de l'imprimante 3D, telle que présentée.

Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.3 302.10.2026 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que la Ville a mis sur pied un comité aviseur en développement économique composé d'entrepreneurs et de représentants d'organismes œuvrant en développement économique;

Considérant que ce comité a accompagné la Ville dans un projet de consultation des entreprises afin d'avoir un portrait des besoins du milieu entrepreneurial;

Considérant la volonté de poursuivre le travail du comité pour soutenir la croissance des entreprises locales et contribuer à la vitalité économique du territoire;

Considérant l'importance d'assurer une représentation du conseil municipal au sein de ce comité afin de faciliter les échanges et la communication.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

De nommer M.Évans Potvin à titre de représentant élu de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au sein du comité aviseur en développement économique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1 303.10.2026 REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin, d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	***Demande***	***Montant accordé***
Maison des jeunes de Métabetchouan	Invitation 40e anniversaire — Demande d'aide financière	250 $
Société d'histoire Saguenay–Lac-Saint-Jean	Souper annuel - 23 octobre 2026 – 125 $ par billet ***M. le maire et sa conjointe seront présents***	250 $
Club Kiwanis	Cocktail dinatoire 20 novembre 2026 – 150 $ par billet, plus taxes ***Don pour l'activité seulement***	100 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Représentation au Congrès de la FQM à Québec
- Réunion du comité Gestion du territoire
- Réunion du comité Administration et développement

- Vérification de la liste des comptes de la Ville
- Rencontre de citoyens
- Réunion de l'Office d'habitation Sud du Lac
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud (RISISS)
- Représentation à la présentation du plan d'aménagement forestier du Banc de sable
- Réunion du comité du centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)
- Représentation pour la collecte de fonds pour l'Hôtel-Dieu d'Alma
- Réunion du comité de la politique de la Reconnaissance des Artistes
- Réunion du Développement économique d'Alma Lac-Saint-Jean
- Réunion de Destination Lac-Saint-Jean

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- La réalisation des travaux forestiers prévus dans le secteur du Banc de sable et félicitations adressées à la Ville pour le démarrage de ces travaux.
- Dossier des changements climatiques.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gérard Mathieu propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier